



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 1^{er} mars 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature des 3 premiers contrats d'engagement jeune (CEJ) en Dordogne

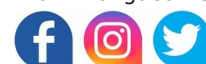
Jean-Sébastien Lamontagne, Préfet de la Dordogne, a signé ce matin les 3 premiers Contrats d'Engagement Jeune de Dordogne avec Madame Priscilla Trinel d'Arçon, Madame Mickaella Agoh et Monsieur Tony Faure, les 3 jeunes bénéficiaires, Pôle Emploi et les Missions Locales concernées (Grand Périgueux, Haut Périgord ainsi que Ribéracois et de la Vallée de l'Isle).

Le **Contrat d'Engagement Jeune** s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

En vigueur à partir du 1^{er} mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes. Le Contrat d'Engagement Jeune est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales.

Qu'est-ce que le Contrat d'Engagement Jeune ?

- **Un diagnostic initial approfondi** permettant de mieux comprendre la situation du jeune, ses motivations et compétences, ses difficultés d'accès à l'emploi durable et ses souhaits en matière d'emploi
- **Un parcours intensif et personnalisé** pouvant durer jusqu'à 12 mois (prolongeable jusqu'à 18 mois pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi), avec au minimum 15 à 20 heures d'activités par semaine tout au long du parcours, comprenant des actions individuelles, collectives et en autonomie encadrée
- **La possibilité de bénéficier de l'ensemble de l'offre de services de Pôle emploi et des Missions Locales** ainsi que d'actions structurantes durant le parcours : par exemple formation, dispositif d'accompagnement intensif (EPIDE, École de la 2^e Chance...), volontariat en service civique ou période de mise en situation en milieu professionnel
- **Un suivi par un conseiller référent dédié**, jalonné de points réguliers. Chaque jeune sera accompagné par un conseiller de Mission locale ou de Pôle emploi qui restera son référent tout au long de son parcours, y compris quand le jeune suit un programme extérieur à sa Mission Locale ou à Pôle emploi. Ce référent l'accompagnera jusqu'à ce qu'il soit durablement inséré professionnellement.



- **Le versement d'une allocation** pouvant aller jusqu'à 500 € par mois en fonction de l'âge du bénéficiaire, de ses ressources ou celles de son foyer et à la condition du respect des engagements de son contrat
- **La mise à disposition d'une application numérique** pour faciliter la relation entre le jeune et son conseiller

Comment bénéficier du Contrat d'Engagement Jeune et à qui s'adresser ?

- Vous pouvez vous rendre dans l'[agence Pôle emploi](#) ou l'antenne de la [Mission Locale](#) la plus proche de chez vous
- Vous pouvez également effectuer un test sur [le site 1 jeune, 1 solution](#) pour être recontacté par un conseiller de Pôle emploi ou de la Mission Locale proche de chez vous